

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de fournitures et d'utilisation de l'offre **CM'IN Box** de **CHARTRES métropole innovations numériques** (ci-après **CM'IN**), tel que défini ci-après.

Elles sont applicables à toute personne physique ou morale (ci-après « **Le Client** ») souhaitant utiliser l'offre **CM'IN Box** dans la zone d'éligibilité (cf. le Service Commercial de **CM'IN**) et font partie intégrante du Contrat entre **Le Client** et **CM'IN**. **Le Client** reconnaît avoir reçues les présentes conditions générales, dont il certifie avoir pris connaissance et qu'il s'engage à respecter.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Client	personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite à l'offre CM'IN Box proposé par CM'IN dans le cadre d'un usage uniquement professionnel.
Equipement	matériel spécifique et compatible avec le réseau et le Service CM'IN , indispensable à l'utilisation de tout ou partie de l'offre CM'IN Box .
G.T.R. CM'IN Box	Garantie de Temps de Rétablissement accès internet avec un débit jusqu'à 100 Méga symétrique avec en option de la téléphonie.
Zone d'éligibilité	zone géographique au sein de laquelle CM'IN fournit tout ou partie de l'offre CM'IN Box

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

2.1 Pour bénéficier de l'offre **CM'IN Box**, **Le Client** doit retourner à **CM'IN** le devis daté et signé. L'acceptation du devis vaut acceptation des présentes Conditions Générales des Prestations de Service.

2.2 Le **Service Téléphonie** est basé sur la technologie S.I.P (Session Initiation Protocol ou logiciel SIP), protocole de voix sur IP de type pair à pair.

ARTICLE 3 : UTILISATION DU SERVICE

3.1 L'offre **CM'IN Box** est fournie au **Client** pour un usage conforme aux lois et règlements en vigueur. **Le Client** est seul responsable de la garde de ses équipements, il s'assurera qu'aucune autre personne n'a accès à l'offre **CM'IN Box** sans son autorisation.

3.2 L'offre **CM'IN Box** comprend l'accès au réseau Internet jusqu'à un débit symétrique non garanti de 100 Mbit/s.

3.3 L'option **Téléphonie** couvre :

- les appels illimités vers les fixes en France (99 numéros différents par ligne et par mois, au-delà facturation à la seconde, et 60 min max par appel, au-delà facturation à la seconde) ;
- les appels illimités vers 40 pays (limite 99 numéros différents par ligne et par mois, au-delà les appels sont facturés à la seconde, et 60 min max par appel, au-delà les appels sont facturés à la seconde) :
 - o Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Danemark, Espagne, Royaume Uni, Grèce, Hong-Kong, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Panama, Pays Bas, Pologne, Portugal, Pérou, Russie, Singapour, Slovaquie, Suisse, Suède, Taiwan, Thaïlande, USA, Venezuela.
- les appels illimités vers les mobiles en France (limite 99 numéros différents par ligne et par mois, au-delà les appels sont facturés à la seconde, et 60 min max par appel au-delà les appels sont facturés à la seconde) ;
- les hors forfaits fixes (dont les numéros spéciaux) & mobiles sont indiqués dans le document Téléphonie : Tarif des hors forfaits (en annexe). Ces appels sont facturés à la seconde.

3.4 **CM'IN** notifiera au **Client** les modifications des conditions d'utilisation de l'offre **CM'IN Box** ou de tarifs, préalablement à leur date d'entrée en vigueur.

3.5 Sans engager sa responsabilité, ni ouvrir droit à indemnité, **CM'IN** ne peut garantir la disponibilité de l'offre **CM'IN Box** à tout moment, en particulier lors de la suspension de l'exécution du Service afin de réparer ou d'assurer la maintenance du réseau. Sauf urgence, **CM'IN** s'efforcera de les planifier en dehors des heures normales d'utilisation de l'offre **CM'IN Box** et fera ses meilleurs efforts pour réduire la période d'indisponibilité.

ARTICLE 4 : EQUIPEMENTS

4.1 Pour pouvoir utiliser l'offre **CM'IN Box**, **CM'IN** met à disposition de **Client** une box internet (dit **Equipement**)

A la livraison de l'**Equipement**, il appartient au **Client** de vérifier le contenu dudit **Equipement** au moment de la livraison et de formuler, si nécessaire, ses réserves motivées au Service Commercial de **CM'IN** dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de l'**Equipement**.

4.2 En cas de dysfonctionnement de l'**Equipement**, **CM'IN** assurera l'échange standard de l'**Equipement**, sous réserve que **Le Client** le rapporte, et sous réserve que **Le Client** ne soit pas à l'origine du dysfonctionnement.

4.3 Cet **Equipement** est loué au **Client** par **CM'IN**. Cet **Equipement** n'est pas la propriété du **Client** mais reste la propriété de **CM'IN**. Cet **Equipement** ne peut être cédé, sous loué, transformé, donné en gage ou en nantissement, transféré ou prêté sous quelque forme que ce soit par **Le Client**. En cas de saisie ou de toute autre prétention d'un tiers à des droits sur l'**Equipement**, **Le Client** est tenu de s'y opposer et d'en aviser immédiatement **CM'IN** afin de lui permettre de sauvegarder ses droits. **Le Client** s'engage à maintenir sur son **Equipement** la mention de propriété de **CM'IN** qui y est apposée. A compter de la réception de cet **Equipement** et pendant la durée des présentes, **Le Client** est gardien de ce dernier, à charge pour lui de s'assurer pour les dommages qui lui serait causé ou de vérifier que ses assurances couvrent bien ce type de sinistre. En cas de sinistre ou de défaillance technique de cet **Equipement**, **Le Client** se rapprochera du Service Commercial de **CM'IN**.

4.4 En cas de résiliation par **Le Client**, ce dernier restitue son **Equipement**, en bon état de fonctionnement et complet, au moment de la fin de prestation de service. En cas de non-restitution de l'**Equipement** par **Le Client**, au plus tard 1 mois après la fin de prestation de service, et après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 7 jours, **CM'IN** facturera au **Client** une somme forfaitaire de 150 € HT. **Le Client** autorise **CM'IN** à utiliser ses coordonnées bancaires transmises afin de recouvrer les sommes dues pour le cas énuméré ci-dessus.

ARTICLE 5 : INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

5.1 **Le Client** effectue l'installation du Service et de l'**Equipement**, sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans le guide d'installation et d'utilisation de l'offre **CM'IN Box**. Toute demande d'installation de l'**Equipement** de la part de **CM'IN**, donnera lieu à l'établissement à un devis au **Client**.

5.2 La mise en service est effectuée par **CM'IN** au niveau de ses plates-formes de services. Le délai de mise en service de l'offre **CM'IN Box** indiqué sur le devis est un délai prévisionnel, il ne peut ouvrir droit à indemnité ou pénalité en cas de retard.

ARTICLE 6 : SUSPENSION, RETABLISSEMENT DU SERVICE FIBRE&BOX

6.1 **CM'IN** peut être amené à suspendre de plein droit l'offre **CM'IN Box**, sans préavis ni indemnité dans les cas où :

- un quelconque acte de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte du **Client** ;
- un acte de piratage ou tentative de piratage des Equipements du réseau de **CM'IN** nécessaires à la fourniture de l'offre **CM'IN Box** a pour cause ou origine la connexion avec le poste du **Client**.

6.2 Afin de prévenir toute utilisation frauduleuse de l'offre **CM'IN Box** et afin d'assurer la protection du **Client**, **CM'IN** pourra suspendre l'offre **CM'IN Box** en cas de dépassement d'un plafond de redevance téléphonique d'un montant mensuel de 150 € H.T.

6.3 Toute facture non réglée dans les conditions décrites à l'article 8.3 pourra donner lieu à la suspension de l'offre **CM'IN Box** et ce tant que la situation n'aura pas été régularisée par **Le Client**.

6.4 En cas de suspension du Service supérieure d'un mois, **CM'IN** aura la faculté de résilier le Contrat de plein droit, par l'envoi au **Client** d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette résiliation. Le solde des redevances est dû conformément à l'art. 9.2.

6.5 Si un rétablissement du Service est demandé par le **Client** avant ce délai d'un mois, tout en respectant les conditions financières, ce rétablissement se fera sans compensation financière. Au-delà d'un mois, le forfait de frais mise en service de 50 euros hors taxe sera appliqué lors du rétablissement de service.

ARTICLE 7 : TARIF ET CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 Le terme des frais d'abonnement mensuel de l'offre **CM'IN Box** est à échoir.

Il est précisé que les tarifs auxquels les présentes font références sont :

- les frais de mise en service pour l'offre **CM'IN Box** disponible auprès du Service Commercial de **CM'IN** – en cas de déménagement du **Client**, **CM'IN** lui facturera également de tels frais de mise en service suivant la zone d'éligibilité de sa nouvelle adresse ;
- les frais d'abonnement mensuels de l'offre **CM'IN Box**.

7.2 Les prix convenus par les parties au présent Contrat sont nets de tous impôts, droits, taxes, prélèvements ou retenues de toute nature, y compris la TVA ou autres taxes comparables. La TVA exigible en France sera supportée par **Le Client** en plus des prix convenus au présent Contrat.

Le Client déclare être exclusivement résident fiscal de France et ne disposer d'aucun établissement stable dans les TOM ou à l'étranger au profit duquel la prestation sera rendue. En cas de manquement, tous les impôts, droits, taxes, prélèvements ou retenues de toute nature, y compris la TVA ou autres taxes comparables, dus à l'étranger au titre du présent contrat seront à la charge exclusive du **Client**, de même que les éventuels intérêts, pénalités et amendes y afférents.

ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES ET FACTURATION

8.1 Les enregistrements figurant dans le système d'horodatage et de valorisation des communications de **CM'IN** font foi de l'utilisation, de la durée et de la destination des appels par **le Client** jusqu'à preuve du contraire.

8.2 La facturation est semestrielle avec des prélèvements mensuels. Par courrier, une facture et un échéancier seront envoyés **au Client**.

8.3 Les factures sont payables par prélèvement à la date d'échéance figurant sur l'échéancier. Dans le cas où un prélèvement serait rejeté, **CM'IN** pourra suspendre l'offre **CM'IN Box** sans préavis, après l'envoi d'une lettre simple restée sans effet pendant 15 jours. En outre, l'envoi de cette lettre valant mise en demeure, implique des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 40 Euros H.T. De plus, **CM'IN** pourra également majorer toute somme restant due d'intérêts correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur avec un minimum de 15 Euros H.T. Ces intérêts seront calculés et seront produits sur une base journalière.

8.4 En cas de réclamation, **Le Client** est tenu de régler à l'échéance les montants non contestés.

8.5 Le paiement de l'offre **CM'IN Box** s'effectue, par voie de prélèvement automatique. **CM'IN** reste libre de proposer un autre mode de paiement.

8.6 En cas de défaut de paiement **du Client**, ce dernier accepte que les informations nominatives telles que mentionnées à l'art. 10.2 soient utilisées afin de permettre le recouvrement des sommes dues. Les frais de recouvrement et d'impayés restent à la charge **du Client** en cas d'obtention d'un titre exécutoire.

ARTICLE 9 : DUREE ET RESILIATION

9.1 Le Contrat entre **CM'IN** et **Le Client** est conclu pour une durée d'engagement de 24 mois.

Au-delà de cette période, **Le Client** pourra mettre fin au Contrat à tout moment en le notifiant à **CM'IN** par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou un mail avec accusé de réception. La résiliation à l'initiative du **Client** reçue après le 20 du mois (cachet de la poste faisant foi ou date de réception mail) en cours produira ses effets à la fin du mois civil suivant.

9.2 En cas de résiliation anticipée de l'offre **CM'IN Box** pendant la période initiale d'abonnement, **Le Client** restera redevable :

- des mensualités d'abonnement restant dues - excepter pour les cas de résiliation anticipée pour motif légitime;
- en cas d'échelonnement des frais de mise en service, du restant dus des frais de mise en service.

9.3 **Le Client** peut mettre fin aux présentes pour motif légitime tel que :

- déménagement du point de livraison du **Client** dans une Zone non éligible à l'offre **CM'IN Box**, et sous réserve que la demande de résiliation soit faite dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date du déménagement ;
- mise en détention dans un établissement pénitentiaire,
- dans le cadre d'une procédure judiciaire, si l'administrateur judiciaire décide de ne pas continuer l'exécution du Contrat.

9.4 **CM'IN** pourra suspendre ou résilier le Contrat, de plein droit par l'envoi **au Client** d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception notifiant cette résiliation, sans indemnité dans les cas suivants :

- en cas de manquement par **Le Client** à l'une de ses obligations ;
- commercialisation de l'offre **CM'IN Box** sous quelque forme que ce soit par **Le Client** à un ou plusieurs tiers ou d'utilisation abusive du Service notamment en cas d'utilisation du Service par de multiples utilisateurs sans l'autorisation préalable de **CM'IN**.

ARTICLE 10 : INFORMATIONS NOMINATIVES

10.1 **Le Client** est susceptible, pour les besoins du Contrat, de fournir des informations nominatives le concernant telles que définies à l'art. 10.2 ci-après. Ces informations sont destinées à **CM'IN** et à toute société affiliée et seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion du Contrat **du Client** et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct en rapport avec l'objet du contrat, sauf si **Le Client** fait part à **CM'IN** de son refus exprès par courrier.

Ces informations nominatives, à l'exception des informations bancaires, pourront être transmises à titre gratuit ou onéreux à des sociétés tierces (partenaires commerciaux...). A cet égard, **Le Client** peut s'y opposer en faisant part à **CM'IN** de son refus exprès par courrier. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, **Le Client** peut accéder aux

informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, en contactant le Service Commercial de **CM'IN**.

10.2 **Le Client** reconnaît que les informations nominatives visées à l'art. 9.1 comprennent :

- pour les personnes physiques : ses coordonnées personnelles tels que nom, prénoms, date de naissance, adresses postales et électroniques, numéros de téléphone fixe et/ou mobile, numéro de télécopie ;
- pour les personnes morales : ses coordonnées tels que nom de la société, SIRET, adresses postales et électroniques, numéros de téléphone fixe et/ou mobile, numéro de télécopie
- le détail des relations contractuelles entre **Le Client** et **CM'IN** ou toute autre société affiliée ;
- ses coordonnées bancaires.

10.3 **Le Client** s'engage à prévenir **CM'IN** de tout changement des informations visées à l'art. 10.2 dès qu'il prend connaissance de ce changement.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

11.1 **CM'IN** s'engage à apporter toute la compétence et le soin nécessaires à la fourniture de l'offre **CM'IN Box** dans le cadre des normes en vigueur.

La responsabilité de **CM'IN** ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- agissements du **Client** contrevenant aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;
- dysfonctionnement des **Equipements** dont l'origine relève du seul fait du **Client** et notamment si l'**Equipement** ne correspond pas aux recommandations ;
- en cas d'utilisation de l'offre **CM'IN Box** par **Le Client** non conforme aux stipulations des présentes conditions ;
- en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du **Client** du fait de l'usage, constitutif d'une infraction, de l'offre **CM'IN Box** fourni par **CM'IN**.

11.2 **CM'IN** ne saurait être tenu responsable de la non-exécution de ses obligations contractuelles lorsque cette dernière résulte d'un cas de force majeure.

11.3 **CM'IN** ne pourra être tenu responsable pour tous dommages, les pertes de profits, de clientèle, de données ou toute autre perte de biens incorporels, susceptibles de survenir de la fourniture ou l'utilisation de l'offre **CM'IN Box** et/ou l'impossibilité d'accéder au Service et/ou suite à un accès non autorisé au Service par un tiers et/ou suite à la conduite d'un tiers, ainsi que toute autre question en rapport avec l'offre **CM'IN Box**.

11.4 La responsabilité de **CM'IN** au titre du Contrat ne pourra excéder pour toute cause ou tout sinistre, un plafond correspondant aux sommes versées par **Le Client** au titre de l'utilisation de l'offre **CM'IN Box** au cours du mois précédant la réalisation du dommage.

ARTICLE 12 : ASSISTANCE ET RECLAMATIONS

En cas d'anomalie sur l'accès de l'offre **CM'IN Box**, **Le Client** doit faire une demande d'intervention auprès de **CM'IN** par mail commercial@cmin.fr ou par téléphone, au 02.34.40.10.00.

La Garantie du Temps de Rétablissement (GTR) de l'offre **CM'IN Box** est de 15 heures ouvrées à partir de l'ouverture du ticket d'incident par **Le Client**.

Si **CM'IN** ne respecte pas ses engagements, **Le Client** sera en droit de réclamer, des pénalités de retard, sans préjudice de son droit à résilier le Contrat conformément à l'art. 9. Ces pénalités seront calculées comme suit :

- pour tout retard compris entre 1 heure et 8 heures au delà du délai de 15 heures précité : 5 % de la redevance mensuelle.
- pour tout retard compris entre 8 heures et 12 heures au delà du délai de 15 heures précité : 10 % de la redevance mensuelle.
- pour tout retard supérieur à 12 heures au delà du délai de 15 heures précité : 15 % de la redevance mensuelle.

Le montant total des pénalités ne pourra être supérieur au montant de la redevance mensuelle de l'offre **CM'IN Box**.

Le Client informera **CM'IN** par écrit (par mail ou courrier avec accusé de réception) de l'application des pénalités dès survenance du fait générateur du retard dans la limite du mois calendaire.

ARTICLE 13 : CESSION

13.1 Toute cession du présent Contrat par **Le Client** est soumise à l'accord préalable, exprès et écrit de **CM'IN**.

13.2 **CM'IN** pourra céder tout ou partie du Contrat après en avoir préalablement informé **Le Client**. Par ailleurs, **CM'IN** pourra recourir à tout sous-traitant de son choix pour l'exécution du Contrat.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 Sans préjudice de l'art. 9.1, toute communication entre **Le Client** et **CM'IN** au titre du Contrat se fera par mail ou courrier.

14.2 Dans toute la mesure permise par la loi, toute clause des présentes qui se révélerait illégale ou non valable ou dont l'exécution ne pourrait être exigée, n'affectera pas le caractère exécutoire de toute autre clause des présentes.

14.3 Le fait pour **CM'IN** de ne pas prévaloir d'une clause quelconque du Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à cette clause.

14.4 Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend survenant entre les parties au sujet de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Chartres.